



Déclaration liminaire CTM 16 mars 2022

Ce dernier CTM avant les élections présidentielles s'ouvre dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe. La CGT Éduc'action condamne l'invasion de l'Ukraine et tient à témoigner de sa solidarité avec le peuple ukrainien mais aussi avec le peuple russe, en particulier celles et ceux qui manifestent contre la guerre impérialiste faite en leur nom. Pour la CGT, le seul objectif que nous devons viser est que les armes se taisent.

Nous prenons acte de l'annonce du gouvernement d'un accueil inconditionnel des réfugié·es ukrainien·nes. Nous espérons ainsi que, au contraire de ce qui a pu se passer pour d'autres guerres, comme en Syrie, cette politique de solidarité élémentaire sera automatique à l'avenir dans de mêmes circonstances ou pour les réfugié·es climatiques, quelle que soit leur origine.

En ce qui concerne la part de cette solidarité qui revient à l'Éducation nationale, nous souhaiterions avoir l'assurance de la création effective de postes supplémentaires en UPE2A pour ce faire et pas par le biais de redéploiement. Il serait surtout incompréhensible que les moyens déployés ne soient pas à la hauteur de la générosité des discours. Nous souhaiterions donc que cette question soit abordée lors de ce CTM.

Cette guerre va avoir des répercussions sur l'économie mondiale et aggraver la crise sociale provoquée par les effets de la pandémie. Ainsi la hausse des prix des matières premières, de l'énergie et des produits agricoles va encore davantage appauvrir les classes populaires et moyennes.

Or si le quoi qu'il en coûte tant vanté par le gouvernement a permis de préserver les entreprises et leurs bénéfices, il ne semble pas devoir concerner la feuille de paie des salarié·es de ce pays, y compris les « premiers et premières de corvée » ou celles et ceux qui ont permis aux services publics de tourner malgré la crise, pourtant si chaleureusement remercié·es dans les déclarations gouvernementales. Pourtant, dans les faits, rien n'a été fait pour permettre des hausses de salaire généralisée. Nous avons assisté à des déclarations du ministre de l'économie demandant instamment à certaines organisations patronales de branche de négocier des augmentations salariales, ce qui ne coûte rien. En revanche, nous attendons toujours l'augmentation indiciaire générale des agents de la Fonction publique qui est de la seule responsabilité du gouvernement.

L'outil premier d'une telle augmentation, la valeur du point d'indice, est pourtant simple à actionner. Les excuses que nous a opposées le ministère du budget à ce refus de dégeler la valeur du point sont d'ailleurs savoureuses. Certes cette hausse profite moins aux catégories C. Mais, d'une part, c'est bien 20% de perte de pouvoir d'achat qu'on subit les agents de la Fonction publique depuis le gel de 2010 et c'est donc bien de 20% d'augmentation qu'il faudrait débattre, ce qui est substantiel pour la catégorie C. C'est aussi oublier, dans notre ministère, que les catégories A et B sont nettement moins bien rémunérées, à qualifications égales, que dans le privé et que les personnels enseignants font partie des moins bien rémunérés de l'OCDE.

D'autre part, les personnels et notre organisation syndicale reste disposés à discuter des grilles indemnitaires dans le sens d'une amélioration générale de ces grilles que ce soit pour les catégories C, B et A.

Encore en février, la ministre de la transformation publique revendiquait son refus d'augmenter la valeur du point d'indice, malgré une inflation de 3%.

C'est donc avec surprise que nous avons appris hier l'annonce d'une revalorisation... d'ici l'été. Annonce non chiffrée et subordonnée à un projet de loi de finance rectificative après l'élection présidentielle.

La CGT Educ'action ne peut qu'accueillir favorablement un dégel de la valeur du point d'indice. Elle n'est en revanche pas dupe des motivations réelles de cette annonce, au vu de la constance argumentée du gouvernement dans son refus d'y procéder depuis 5 ans et l'approche des échéances électorales.

Surtout, au vu de la dégradation salariale majeure pour les personnels depuis les années 2000, elle exige que cette augmentation soit significative et suivie d'une véritable politique de revalorisation salariale. Elle revendique en conséquence un smic à 2000 € brut, une augmentation indiciaire équivalente à 400 € pour l'ensemble des agent-es, l'ouverture d'une négociation sur les grilles indiciaires et l'indexation de la valeur du point à l'inflation.

C'est dans ce sens que la CGT Educ'action appelle les personnels de l'Éducation nationale à la grève, demain 17 mars, afin que cette promesse se traduise par une réelle et substantielle revalorisation. Cet appel porte aussi sur les revendications massives de postes et contre les réformes de tri social de ce quinquennat.

Pour finir cette déclaration, nous tenons à l'occasion de ce CTM à alerter le ministère sur la situation du CEREQ.

En effet, le relogement du CEREQ se fait contre l'avis des représentant-es des personnels, SPC, CGT FERC Sup et SGEN-CFDT et de l'écrasante majorité des personnels qui ont signé une pétition intitulée « Non à Château Gombert, pour un autre relogement du CEREQ » à plus de 80%.

Ensemble, ils pointent les risques scientifiques, financiers et humains attachés au projet de relogement : intégration au sein d'une école d'ingénieur sans lien avec les champs scientifiques du CEREQ, dans un bâtiment inadapté à son organisation et son activité et enfin absence d'évaluation des dépenses attachées au fonctionnement et à la maintenance des futurs locaux.

Le cabinet agréé Aliavox qui a rendu un rapport d'expertise CHSCT pointe que l'inadaptation des locaux et leur éloignement sont facteurs de risques pour la santé psychique et mentale des personnels. De même les risques financiers du projet avaient été identifiés par la cour des comptes et mentionnés dans le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière adopté le 2 juillet 2021 par le Conseil d'administration.

Nous portons donc auprès du ministère de tutelle la demande des personnels et de leurs représentant-es de prendre en compte ces éléments et de contribuer à l'abandon du projet et à la recherche d'une solution alternative de relogement avec les personnels, le conseil d'administration du CEREQ et les collectivités locales.